



REVUE DE PRESSE

Jeudi 11 avril 2019



Le difficile quotidien d'un modérateur Facebook

Il y a 15.000 au sein de Facebook à supprimer les contenus interdits. Une tâche confrontée à une violence en ligne des plus extrêmes. «*Mon pire souvenir, c'est une vidéo dans laquelle on voit une femme gisant sur le sol, qui a l'air de souffrir, elle a des spasmes, elle vient sans doute de se faire torturer. Quatre hommes autour commencent à lui asséner des coups de machette sur la jambe. Elle hurle, ils lui coupent la tête, et la montrent à la caméra*», relate au Monde Arthur, ancien modérateur du réseau à Barcelone où est situé l'un des sites de «nettoyage». Un témoignage rare tant le Facebook soumet ses modérateurs au silence le plus strict quant à leurs missions. Léa, nettoyeuse de Facebook en 2015 et 2016 à Berlin, confirme: «*Dès le début, il y*



Facebook compte 15.000 modérateurs partout dans le monde.

Photo AFP

avait une obsession du secret assez inquiétante.

Un marché français loin d'être le pire

Lorsqu'il travaillait à Barcelone, Arthur devait même

laisser tous ses effets personnels, dont son smartphone, dans un casier.

Si Léa évoque d'immenses quantités d'images de pénis à modérer, elle se rappelle avoir vu passer de nombreux contenus racis-

tes. Arthur évoque en plus du harcèlement et du suicide. Si les deux modérateurs reconnaissent la violence de leur ancien métier, ils considèrent que le marché français n'est pas le pire. Selon Léa, le marché arabe reçoit continuellement des vidéos de décapitations quand celui hispanophone lutte contre des vidéos d'homicides particulièrement «hard-core», glisse Arthur. Une violence psychologique que certains n'ont pas supportée à l'instar de Senela Scola. Modératrice de juin 2017 à mars 2018 en Californie, elle a porté plainte en septembre dernier contre Facebook disant être atteinte de stress post-traumatique. Si la justice lui donne raison, son cas pourrait bien faire jurisprudence.

L'infographie

Outils numériques au travail : entre flexibilité et tensions

Utilisation des outils numériques par les salariés pour travailler



Les points positifs

- échange d'informations entre salariés — 62%
- autonomie professionnelle — 57%
- organisation du travail dans l'équipe — 55%
- flexibilité dans les horaires de travail — 45%

Les points négatifs

- source de fatigue — 43%
- trop d'informations — 39%
- sentiment de submersion
Chez les 15-29 ans — 44%
- stress
Chez les 15-29 ans — 48%
- pas suffisamment de temps pour tout traiter — 27%

Source : sondage OpinionWay pour le cabinet Eléas mené du 16 au 23 octobre 2018 par questionnaire auto-administré en ligne auprès d'un échantillon de 1.010 salariés travaillant dans un bureau, tiré d'un échantillon représentatif de salariés français (méthode des quotas).

INFOGRAPHIE CL

Le gilet jaune interpellé avait bu 3 litres de bière

L s'expliquera le 21 juin en justice pour les outrages, violences et refus d'obtempérer. En garde à vue, le gilet jaune rochelais interpellé après la manifestation de samedi à Cognac a confessé avoir bu, pendant le rassemblement, près de 3 litres de bière. Ce qui explique sûrement son énervement, tout au long du cortège. Tout l'après-midi, l'homme de 35 ans s'était fait remarquer. En fin de manifestation, les policiers ont voulu le contrôler. Ils ont été reçus par des insultes, une bousculade. Pour éviter le contrôle et l'interpellation, il a balancé son sac à dos sur les fonctionnaires,

est parti en courant direction la queue de cortège.

C'est là qu'il a percuté un policier situé à l'arrière. Tout le monde au sol, menottage. C'est cette scène qui a entraîné un rassemblement de gilets jaunes autour de l'interpellation, une bousculade et un regain de tension. C'est aussi à ce moment-là que le manifestant rochelais, ivre, a été pris en charge par une équipe médicale. Transporté au CH de Cognac, il s'en est échappé deux heures après son admission aux urgences. C'est donc à son domicile de La Rochelle qu'il a dû être interpellé mardi matin.

Ils mettent leur épargne au vert

Depuis 2016, quatre projets photovoltaïques ont été financés par de l'épargne verte en Charente. Dernier en date, les ombrières de la STGA. Les épargnants parlent d'un placement sûr et rentable.

Richard TALLET
rtallet@charentelibre.fr

Avant les ombrières de la STGA Angoulême, il y a eu l'ancienne décharge de Ruffec, l'école Marie-Curie à La Couronne et la Saft à Nersac. En quatre ans, quatre projets de centrales solaires ont vu la lumière grâce à l'épargne verte. Avec des arguments écologiques mais aussi économiques, les obligations vertes séduisent de plus en plus les particuliers.

«Notre épargne sert à quelque chose d'utile»

Dorota Rambault a pris sa part dans le financement des ombrières solaires de la STGA. Pourtant, elle n'a jamais pris le bus à Angoulême. La trentenaire vit à Bressuire dans les Deux-Sèvres. Depuis six ans, elle injecte ses économies dans la vie locale. «Mon premier investissement, c'était 400 € pour une station photovoltaïque sur le port de La Pallice à La Rochelle.» Un placement sur neuf ans qui lui rapporte 4 % brut par an. Depuis ce premier pas, elle a «environ 10 000 € placés dans de l'épargne verte». «Et depuis deux ans, je ne fais que réinvestir mes gains, je ne mets plus d'argent à moi, c'est une cagnotte que je fais

vivre», apprécie la jeune femme qui, jusqu'en 2013, mettait son argent sur un Livret A ou un PEL. «Comme tout le monde, je cherchais à mettre un peu d'argent de côté, mais les taux sont tellement bas que je me demandais bien à quoi cela servait d'épargner. Avec Lumo, au moins, notre épargne sert à quelque chose d'utile.» La Deux-Sévrienne, employée de l'Agglomération de Bressuire, est tellement convaincue du bien-fondé de cette démarche qu'à chaque nouveau projet, elle «essaie d'investir au moins le minimum pour encourager». «Parce que je sais que ce ne sont pas des montages financiers simples à faire.» Et autour d'elle, elle essaie de convertir famille et amis. «Avec Lumo, on peut offrir des obligations en cadeau. On a des enfants, c'est pour eux qu'on fait ça.»

«J'ai boursicoté sans loi ni âme»

À 50 ans, Fabrice Bertineau a quelques certitudes. «Je n'investirai plus un centime sur une entreprise en Chine ou ailleurs dans le monde.» Quand il a commencé à gagner sa vie, il y a vingt-cinq ans, il a voulu faire prospérer le fruit de son travail. Master de finance en poche, il se



Les neuf ombrières de la STGA ont été en partie financées par les plateformes Lumo et Lendopolis. Au total, 180 000 euros ont été collectés.

Photo Quentin Petit

tourne vers la bourse. «J'ai boursicoté sans loi ni âme dans l'espoir de gagner de l'argent.» Contrôleur de gestion à Poitiers, il avoue avoir eu «une prise de conscience il y a quelques années». «Je me suis dit que ce n'est pas bien et qu'il fallait un peu d'éthique derrière tout ça.» Il commence par faire installer 100 m² de panneaux solaires sur sa maison. «Mais je n'en ai qu'une et je voulais continuer à investir dans ce domaine.» Arrivent à cette période les premières obligations vertes. Il fonce.

«**Avec l'épargne verte, il y a une régularité et une sécurité dans le rendement.**»

Aujourd'hui, Fabrice Bertineau place par paquet de 1 000 €, quatre à cinq fois par mois. «J'ai dû

faire une centaine d'opérations, dont les ombrières de la STGA.» Financièrement, il ne regrette pas. «En bourse, j'ai gagné de l'argent, mais j'ai aussi pris de grosses gamelles. Et même si on est un expert, on n'est jamais à l'abri d'un krach. Avec l'épargne verte, il y a une régularité et une sécurité dans le rendement. Même si ça accroche moins et que ça ne fait pas rêver parce qu'il n'y a pas le côté jeu et adrénaline.» Et le capital de départ reste bloqué un certain nombre d'années.

87 épargnants pour le projet «Soleil d'Angoulême» de la STGA

Cent quatre-vingt mille euros, pas un de plus ni de moins.

Sur les 2 millions nécessaires à la construction des neuf ombrières de la STGA, l'apport des épargnants est loin d'être négligeable.

Ils sont 87 à avoir mis la main au portefeuille. Pour des investissements allant de 100 à 9 000 €. La souscription, lancée en janvier, n'a eu aucun mal à faire le plein avant sa clôture le 20 mars.

«Nous avons toujours une bonne réactivité des investisseurs», constate Aurélien Gouraud, le directeur de financements immobiliers pour la plateforme Lendopolis. Elle devait collecter 90 000 € pendant qu'en parallèle, Lumo, autre site de collecte, devait trouver les 90 000 € restants.

«Soleil d'Angoulême», nom du projet pour les épargnants, va leur rapporter 5,25 % sur quatre ans. Pour 100 € placés, l'investisseur touche 5,25 € au bout d'un an, idem la deuxième et la

troisième année. À la fin de la souscription, il reçoit 105,25 € (dont les 100 € de son capital de départ). Au total, il aura donc gagné 21 €. Ou presque: car les gains sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, soit un minimum de 30 % de taxes. Reste donc au mieux 14 € de gains pour 100 € investis. Chez Lumo, sur ce projet, 60 % des 59 investisseurs ont investi moins de 1 000 €. Chez Lendopolis, la mise moyenne est de 3 200 € et il a suffi de 28 investisseurs pour réunir la somme. Actuellement, les deux sites d'épargne verte proposent quatre autres projets dans lesquels les Charentais peuvent investir. À eux deux, en France sur les derniers mois, ils ont réussi à collecter 1,5 million d'euros dans 17 projets photovoltaïques. Selon leurs évaluations, ces réalisations permettent de produire 20,7 MWh soit de ne pas rejeter 2 650 tonnes de CO₂.

■ NOUVELLE-AQUITAINE

La nouvelle préfète de région prendra ses fonctions lundi

Fabienne Buccio prendra officiellement ses fonctions de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, lundi prochain 15 avril. À 11 heures, elle déposera une gerbe au pied du monument aux morts, place du 11-Novembre à Bordeaux. Pour la première fois, l'hôtel de Nesmond à Bordeaux va héberger une préfète. Fabienne Buccio a été nommée en remplacement de Didier Lallement, désigné en urgence préfet de police après les graves incidents survenus à Paris sur les Champs-Élysées lors du dix-huitième samedi de manifestation des gilets jaunes.

L'émission

Télématin tourne à Bouteville

Vu à la TV. Le Baume de Bouteville et les fûts de Seguin-Moreau seront à l'honneur prochainement d'une chronique du Triporteur de Télématin, sur France 2. Loïc Ballet, journaliste et présentateur de l'émission «Le Triporteur», était hier avec ses équipes à Bouteville pour un reportage sur le baume charentais. De quoi ravir les équipes du Baume de Bouteville et de Seguin-Moreau, héros de l'interview. Les deux entreprises charentaises n'ont pas manqué de communiquer la bonne nouvelle sur les réseaux sociaux hier.



Le triporteur était hier matin à Bouteville.

Repro CL

La photo



Photo Majid Bouzzit

Jean-Monnet a gagné! Huit lycéens de l'établissement de Cognac remportent la dixième édition du rallye citoyen. Avec la banane... Comme les 140 élèves des 16 lycées charentais qui participaient hier à ce challenge en équipe organisé au camp militaire Broche, à Dirac, par la délégation militaire départementale et l'Éducation nationale. Une journée, qui a fait travailler la tête et les jambes des jeunes sur différentes épreuves, avec comme objectif de les sensibiliser à l'esprit de défense. Et surtout, à l'esprit d'équipe.

Le rallye donne la banane aux jeunes

Cœur-de-Charente: le ras-le-bol d'une contribuable

«Visiblement, [la communauté de communes] Cœur-de-Charente n'a pas entendu la colère des gilets jaunes. Au moment de la restitution des remontrances du grand débat où le Premier ministre nous dit qu'il est engagé dans la baisse des impôts, Cœur-de-Charente décide d'une augmentation de 3 % des taxes locales au motif que la fusion des cantons coûte plus cher. Pourtant, on nous avait ressassé le contraire, que cela engendrait des économies... (premier mensonge). Mais le comble, et pour mieux faire passer "la pilule", Cœur-de-Charente nous dit que cette hausse sera compensée par une baisse de la taxe des ordures ménagères de 8 %.

Nos élus qui ont voté cela se moquent des citoyens. Avant 2019, pour 78 passages (52 passages poches noires et 26 passages poches jaunes), je payais 106 €, soit 1,36 € le passage. À partir de 2019, pour 52 passages (26 passages poches noires et 26 poches jaunes), même avec la baisse de 8 %, le passage va coûter pour le citoyen 1,88 €, soit une augmentation de 38 %. Nos élus, s'ils avaient été justes, auraient dû nous faire payer en fin d'année, au lieu de 106 € (78 x 1,36 €), 70,72 € (52 x 1,36 €) et non pas 97,52 € avec la baisse de 8 % annoncée. Les citoyens auraient retrouvé un pouvoir d'achat de 35,28 € et une vraie justice fiscale. Voilà un cas d'école qui démontre le ras-le-bol des augmentations des taxes qui a fait exploser les gilets jaunes. Une jolie façade, mais la réalité est tout autre: comme l'augmentation de la taxe carbone où l'argent récolté était utilisé à d'autres fins que l'écologie... Ou pour Cœur-de-Charente qui annonce une baisse, mais c'est une fausse baisse (deuxième mensonge). On paie moins cher la taxe mais le prix du passage a augmenté. Alors que nos salaires et retraite n'augmentent pas, bien au contraire.

Me concernant, je payais 40,78 € de CSG et maintenant 92,58 € pour une retraite de base de moins de 1 000 €. Alors on peut bondir quand on nous annonce une autre augmentation de taxe car notre pouvoir d'achat est rogné à chaque annonce.

Nos élus ont préféré voter une hausse de dépenses publiques (heureusement pas tous) et avec la taxe des ordures ménagères, cela frôle la duperie. Cela ressemble aux pratiques des grandes surfaces avec leur paquet de gâteaux plus léger pour cacher l'augmentation, heureusement retoquées par les associations de consommateurs. Mais avec le vote majoritaire des élus, on est obligé de subir et personne pour les retoquer, sauf la colère des gilets jaunes.

Nos élus demandent des efforts aux citoyens pour qu'ils remplissent moins de poches noires, mais ils veulent aussi garder la même enveloppe de taxe des ordures ménagères! (Ils veulent le beurre et l'argent du beurre). Cette année, ils ont décidé une baisse de 8 % et l'année prochaine, peut-être va-t-elle augmenter? Par honnêteté et pour la justice fiscale et sociale, ils auraient dû baisser non pas de 8 % la taxe des ordures ménagères mais nous faire le juste prix pour redonner un nouveau pouvoir d'achat à leurs citoyens.

Heureusement, dans l'article, une bonne nouvelle, 5,5 postes équivalent temps complet ont été créés. Dommage que l'article ne nous dise pas combien cela représente les 3 % d'augmentation de taxe... (il y a peut-être un troisième mensonge).

C'est un peu facile de décider d'une augmentation quand ce sont les autres qui paient. Moi, si je n'ai pas les moyens pour investir dans ma maison, je le reporte car je ne peux pas demander une augmentation de ma retraite. Je n'ai rien contre une augmentation de taxe, si elle est juste et justifiée, mais en aucun cas si elle est basée sur des mensonges... et surtout si j'ai les moyens de la payer.

En attendant, si je ne lisais pas la *Charente Libre* tous les jours, je ne serais pas informée de cette décision des élus. Il serait normal que nos élus nous préviennent de leurs décisions, autrement que par le moyen de la presse afin que tous soient informés.»

Nathalie Deshayes (Barbezières)

Déchèteries: vers la fin des déchets verts dans les bennes

Calitom planche très sérieusement sur une interdiction des dépôts de feuilles, branchages et produits de la tonte dans les déchèteries à l'horizon 2022 ou 2023. Information lâchée hier soir en conseil d'agglo.

Stéphane URBAJTEL
s.urbaitel@charentelibre.fr

Une phrase, lâchée hier soir en plein débat budgétaire par Yannick Peronnet, vice-président de GrandAngoulême en charge de la collecte et de la valorisation des déchets: «On va vers la fin de l'apport des déchets verts dans nos déchèteries en 2022 ou 2023». C'est très sérieux, en plus de l'interdiction des biodéchets dans les bacs noirs dans les mêmes délais (cette in-



Les déchets verts représentent l'apport le plus important dans les déchèteries de l'agglomération chaque année.

Archives Quentin Petit

formation-là était déjà connue), Calitom, le service public des déchets de Charente, a bel et bien décidé de tout faire pour que les usagers n'aient plus le droit, dans quatre ans maxi-

mum, de jeter dans les bennes les branchages, les feuilles et autres produits de la tonte. «Une ambition parfaitement logique, a confirmé Yannick Peronnet à la fin du conseil communautaire, conscient que le sujet va inmanquablement susciter des réactions. Les déchets verts représentent l'apport le plus important dans nos déchèteries à l'année».

Des dispositifs d'accompagnement

L'ambition affichée, des questions se posent: comment les usagers habitués à déposer des remorques de déchets verts dans les bennes vont-ils réagir? Et comment éviter les dépôts sauvages? «Il faudra proposer des dispositifs d'accompagnement», répond Yannick Peronnet. Il évoque en particulier des aides financières qui pourraient être proposées pour l'achat de tondeuses équipées de mulching. Une technique de tonte sans ramassage: l'herbe est coupée en infimes

parties redéposées sur la pelouse pour former un paillis. L'adjoint en charge des déchets parle aussi d'aides à imaginer pour les particuliers qui accepteraient de planter des haies aux feuilles persistantes. Il avance enfin un autre défi: développer des petites aires de dépôt de déchets verts, comme il en existe dans plusieurs communes. Le produit récolté disparaît sur place dans des broyeurs.

«Je n'ai pas encore ouvert ce dossier précis mais une chose est sûre: il faut instaurer, avec Calitom, un vaste débat sur les déchets», commente Jean-François Dauré, le président de GrandAngoulême. L'enjeu est à la mesure des chiffres annoncés hier soir en conseil d'agglo: le budget «déchets ménagers» en 2019 représentera 34,5 M€, soit 10 % du budget primitif général.

En matière d'investissement dans ce domaine, plus de 8 M€ sont programmés cette année, dont 2,3 M€ au titre des travaux de réaménagement de la déchèterie de Brébonzat.

“ La phrase J'ai vérifié, GrandAngoulême fait bien partie de la Charente

Jean-François DAURÉ, président de l'Agglo

Les oreilles de François Bonneau, le président du conseil départemental, ont dû siffler hier. Lors de la présentation à la presse des dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil, Jean-François Dauré, président de GrandAngoulême, a ironisé sur «l'absence» de soutien financier du Département au programme de renouvellement urbain des quartiers de Bel-Air La Grand-Font à Angoulême, et de L'Étang des Moines à La Couronne. Un manquement incompréhensible, selon lui, qui a obligé l'Agglo à tripler sa participation: elle est passée de 3 à 9 millions d'euros. «Nous avons l'un des seuls départements qui ne prend pas sa part dans ce type de dossier. L'enjeu concerne l'habitat, certes, mais il est aussi social, défend le président de l'Agglo. Qu'il ne s'en préoccupe pas et soit quasi absent sur les grands chantiers m'inquiète beaucoup».

En chiffres

339,2 M€. Le budget 2019 validé hier soir à l'unanimité en conseil d'agglo. C'est moins que l'année dernière: 360 M€ en 2018.

83,1 M€. C'est le budget affecté aux

transports en 2019. Un très gros morceau - après le budget principal - en raison des travaux du bus à haut niveau de service.

77,1 M€. Ce sont les recettes réelles de fonctionnement pour 2019, en progression de 1,1 % par rapport à 2018. Cette évolution est portée par la fiscalité qui progresse de

1,8 %, tandis que les dotations sont à la baisse, en diminution de 0,8 %.

25,88 M€. Ce sont les dépenses d'investissement prévues en 2019. Pour les grands équipements communautaires, les premières concernent Nautilus (5,2 M€), le Conservatoire (3,7 M€) et l'Alpha (2,9 M€).

■ L'ancienne école de Crouin, l'ex-Trésor public, la Banque de France... ■ Et des chais à la pelle ■ Cognac fourmille de bâtisses atypiques en quête de projets originaux.

Immeubles à fort caractère cherchent coups de cœur

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Le dernier visiteur en date était un artisan. Il se voyait bien aménager un logement, des bureaux et un atelier dans les trois bâtiments qui composent l'ancienne école de Crouin, mise en vente par la Ville l'été dernier. Reconverti en logement de fonction depuis la construction de la cité de Crouin et de l'école Victor-Hugo, dans les années 70, l'immeuble érigé en 1904 nécessite «d'importants travaux», reconnaît Claude Guindet, l'élue en charge des bâtiments communaux. Mais propose un cachet certain: celui d'un bien hors norme. «Il a un réel intérêt, poursuit Claude Guindet. Si j'avais l'argent [l'estimation est de 160.000€], je l'achèterais.» Sauf qu'en neuf mois, l'oiseau rare ne s'est pas encore déclaré.

Il faut des projets précis avec des aides, des défiscalisations, des choses comme ça.

«C'est la particularité des biens atypiques: il faut des projets précis, explique l'agent immobilier Jean-Philippe Fargeas, qui en connaît un rayon puisqu'il a supervisé la vente de l'ex-annexe du collège Saint-Joseph, rue Magdeleine, l'an dernier (lire CL du 4 août). Le coût des travaux peut doubler celui de l'achat. Il faut alors des aides, des défiscalisa-



Dans le vieux Crouin, la Ville cherche à céder l'ancienne école mixte. Des visites, de l'intérêt, mais pas d'engagement pour l'instant.

tions, des choses comme ça. Cela fait beaucoup de conditions.» Pour preuve: deux joyaux atypiques vendus durant les années 2000 n'ont jamais rallumé la lumière et sont à nouveau sur le marché. L'ex-Banque de France, boulevard Denfert-Rochereau, a été acquise par un fonds de pension (Carlyle) en 2004, puis revendue en 2012 au producteur de cognac Francis Abécassis associé au viticulteur de Mérignac, Jean-Paul Croizet. Qui n'ont jamais trouvé de

Coup de jeune sur un joyau

Sur la route de l'écluse de Crouin, le domaine de la Nauve est en train d'être rénové par l'entreprise hôtelière SAS Dôme des Miages, qui s'occupe du site depuis 2017. Le domaine date de la fin du XIX^e siècle et était habité par un couple de particuliers depuis la fin des années 90. Traversé par le canal, le domaine comprend des ponts et une pêcherie en pierre de 2.500m². Les grands noms des maisons de cognac s'y sont succédés. Dans le même registre, en revanche, le Domaine de Châtenay et son château du XV^e siècle en pleine ville cherchent toujours un acquéreur (lire CL du 22 août).

locataire malgré la rénovation. «Les années ont passé, c'est devenu une impasse économique», regrette Francis Abécassis en août dernier. À leur tour, les repreneurs ont mis l'édifice en vente. Mais à quel tarif, après deux projets avortés? «Pour les biens atypiques, le bon prix est celui qui permet de s'entendre, répond en souriant le conseiller immobilier Bruno Quellier, qui travaille notamment à vendre un chai rénové de 270m² au centre-ville. D'un côté, il y a la valeur du marché, mais ça ne signifie plus grand-chose avec des pro-

duits rares ou spécifiques. De l'autre, il y a le projet d'un acquéreur, qui a peut-être un coup de cœur mais veut rester dans les clous. C'est une discussion.»

Comme pour l'ancienne Banque de France, elles viennent de reprendre concernant l'ancien hôtel des impôts, à l'angle de la rue des Marchands et de l'avenue Victor-Hugo. En 2012, après six ans d'innoculation et un premier achat avorté, la Ville l'avait cédé à l'industriel de Matha Jean Biais pour 306.000€ (alors que l'endroit était estimé à 400.000€). Les 500m² de cet immeuble Belle époque partiellement rénové n'ont pas trouvé de locataire et Jean Biais est décédé en 2015. La mise en vente date d'il y a trois semaines et «déjà quelques contacts», rapporte l'agent immobilier Thierry Patarin, chargé de la vente. Qui cite plutôt des entreprises et plutôt des projets mixtes, mêlant bureaux et logements. Les privés, eux, se précipitent plutôt sur les anciens chais, retapés ou non. «La mode dure, même s'il y en a moins sur le marché qu'il y a dix ans, note Jean-Philippe Fargeas. C'est facile à détruire et on peut y faire ce qu'on veut ensuite.» La mode pourrait finir par s'étendre aux grands bâtiments publics puisque la ville est éligible, depuis fin mars, à la défiscalisation «Denormandie» sur les logements anciens à rénover (lire CL du 2 avril). Le dispositif est limité à 300.000€ et demande des loyers plafonnés, mais pourrait être ce coup de pouce qui manque aux immeubles «coups de cœur» de Cognac.



Depuis trois semaines, l'ancien hôtel des impôts est à nouveau à vendre. Photos M. B.

Le chiffre

45 Le nombre de personnes qui ont assisté à la deuxième rencontre de proximité du maire Michel Gourinchas, mardi soir à Saint-Jacques. C'est davantage que lors de la première réunion, le mercredi précédent au centre-ville (25 personnes). Ce jour-là, Michel Gourinchas avait surpris son monde en annonçant le projet de passer la vitesse en ville à 30km/h. Rien de tel mardi: il est revenu sur les réalisations de la Ville et les sujets propres au quartier. Prochaines rencontres ce jeudi à la maison de quartier de Saint-Martin (1, rue de Marennes); mardi 16 avril à la maison de quartier du Champ-de-Foire (36, rue Sayous) et jeudi 18 avril au pavillon des Borderies de Crouin (3, impasse Alphonse-Daudet). Toutes les réunions débutent à 19h.

LITTÉRATURE

Lire l'Europe aujourd'hui à La Salamandre de Cognac. Littératures européennes Cognac organise sa traditionnelle journée Lire l'Europe ce jeudi 11 avril de 10h à 16h à La Salamandre. Au programme, présentation de la 32^e édition du festival à 10h; écrivains de France, Belgique et Pays-Bas dans les sélections du festival à 10h30; découverte des Pays-Bas, en passant par l'Europe de Bruxelles à 14h; échanges en groupe sur le prix Alé et le prix Jean-Monnet des Jeunes Européens à 15h30. Cette journée est ouverte à tous, gratuite et sur inscription à contact@litteratures-europeennes.com

ATELIERS

La BA-ba du web samedi à Cognac. La bibliothèque municipale de Cognac propose un atelier d'initiation au numérique sur tablette pour les enfants de 8 à 14 ans, ce samedi 13 avril de 10h30 à 12h. Au programme: échange autour des réglages, de la neutralité, des dangers, avec la présence de Loïc Corneault, geek du libre. À noter que la bibliothèque organisera deux autres sessions. Atelier gratuit sur inscription au 05 45 36 19 50.

Animations pour petits et grands à la bibliothèque de Cognac. La bibliothèque municipale de Cognac organise des ateliers scientifiques, avec un animateur de l'Espace Mendès-France de Poitiers, dans le cadre de «La Science se livre», mardi 16 avril: à 10h30, «Traces et indices» pour les enfants à partir de 7 ans; à 14h30 et à 16h, «Le secret des produits laitiers» à partir de 5 ans. D'autre part, les enfants de 7 ans et plus sont invités à venir découvrir le Prix des Incorruptibles «Rêve et rire» vendredi 19 avril à 14h30. Pour les adultes et les ados, deux ateliers de lectures sont proposés jeudi 11 avril, de 14h à 17h, autour du livre «Le parfum» de Patrick Süskind, et jeudi 18 avril, également de 14h à 17h, sur le thème «Dites le avec des fleurs». Ces animations sont gratuites mais sur inscription au 05 45 36 19 50.

Festi'Classique: la 7^e édition emballe déjà le public

Deux concerts programmés à la fin de l'été affichent déjà complet. Les organisateurs n'avaient jamais vu ça au mois d'avril.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

La suffi d'un nom pour faire décoller les réservations. Celui d'Edgar Moreau, double Victoire de la musique (en 2015 et 2018). Le brillantissime violoncelliste âgé seulement de 25 ans ouvrira le festival Festi'Classique, le 29 août chez Meukow, à Cognac. Il y jouera sur un violoncelle de 1711, aux côtés du pianiste Hervé N'Kaoua. Au menu: Faure, Franck, Shumann, Prokofiev et Piazzola.

«Un concert top niveau», assurent Anne-Marie Molinié et Jacques Baclet, qui ont dévoilé hier la totalité de la programmation... alors que deux soirées affichent déjà complet. «C'est la première fois qu'on voit ça, observent les organisateurs. Nous avons déjà près de 30 % de réservations. Habituellement, c'est le taux que nous avons à la fin du mois de juin.»

Une nouvelle maison en 2020?

Plus une seule place au domaine de la Pouyade des époux Fillioux, qui recevront la pianiste Julie Alcaraz. «On a 50 places, rappelle Monique Fillioux, passionnée de musique. L'an dernier, on est monté à 63. On ne peut pas faire plus, sinon il faudrait aussi enlever le piano.» Plus une place non plus chez Hine, qui accueillera pour la première fois la soirée de clôture le 19 septembre, autour du trio Gallien (piano, violon et violoncelle) qui



Les organisateurs ont dévoilé la totalité de la programmation hier, avec les représentants des six maisons de cognac qui accueilleront des concerts du 29 août au 19 septembre. Photo J. P.

interprétera des musiques de films. Les autres dates commencent à se remplir: la maison Pautier, à Bourg-Charente, recevra le duo de pianistes Hasinakis, le 6 septembre. «Alice Rosset interprétera des standards de la musique classique en fonction de ce que lui inspirera le lieu, explique Anne-Marie Molinié. Jean-Christophe Kotsiras lui répondra. C'est à la fois un concept original et une prouesse technique.» Le 11 septembre, la maison Courvoisier, à Jarnac, accueillera, elle, un duo saxophone accordéon. Michel Supéra et Éric Combère joueront Bizet, Telemann, Rossini, Mayeur... Deux jours plus tard, c'est la maison Guérin, à Gémorac, qui proposera une soirée

théâtrale et musicale autour de Chopin, avec Alexandra Lescure au piano et le musicologue Étienne Kippelen à la narration. Le festival rassemble habituellement 600 passionnés de musique à la fin de l'été. «On pourrait maintenant proposer une date supplémentaire en accueillant une autre maison, glisse Jacques Baclet, qui se penche déjà sur la programmation 2020. Si Hennessy est intéressée, la porte est ouverte.»

Il y aura un autre changement pour la huitième édition: les places passeront de 25 euros à 28 euros.

Réservation sur le site du festival:

www.festi-classique.com

Tarif: 25 euros par personne. Chaque soirée se conclut par un cocktail avec les artistes.

Éducation

Contre la réforme, une nuit du lycée



Mobilisés contre la réforme du lycée, des enseignants organisent une assemblée générale, ce jeudi à 18 heures à Jean-Monnet.

Archives CL

Un collectif d'enseignants du lycée Jean-Monnet à Cognac appelle parents, élèves et profs à participer à la nuit du lycée qu'ils organisent ce jeudi dans l'établissement. Une opération qui fait suite «aux mouvements initiés depuis plusieurs semaines», écrivent-ils dans un communiqué. Réunis en assemblée générale le 4 avril, ils ont «fait le constat que le service public d'éducation subit une politique de

démantèlement progressif, de la maternelle à l'université, selon une stratégie désormais bien rodée de "réformes" incessantes qui fragilisent les personnels et nuisent à la qualité de l'enseignement pour les élèves.» Ces profs proposent à chacun de les retrouver ce soir à 18h pour une assemblée générale qui leur «*permettra d'expliquer les réformes et d'envisager les suites à donner au mouvement pour mettre un coup d'arrêt à cette politique.*

Six romans noirs à dévorer et à départager

Les bibliothèques et médiathèques de Grand Cognac lancent leur concours en vue du prochain Polar le festival, les 19 et 20 octobre.

C'est Bernard Bec qui le dit: «Les lecteurs sont souvent bruts de décoffrage. Leur décision est tranchée: soit ils aiment, soit ils n'aiment pas. Mais c'est toujours très intéressant.» Pour la neuvième année, le festival du Polar leur propose donc de se prononcer sur six romans noirs. Le concours, organisé en collaboration avec Grand Cognac dans les dix bibliothèques et médiathèques du territoire, a été officiellement lancé hier.

Une note de 1 à 5 à attribuer

Le jury a opéré une présélection parmi la soixantaine de livres qu'il a lus depuis le début du mois de septembre. Il y a des premiers romans. Il y a des ouvrages de «vieux de la vieille» qui ont décidé de revoir leur genre. Des histoires complètement déjantées, «beaucoup de choses autour du psychologique, du psychiatrique», relève Bernard Bec, qui rappelle que le roman noir ne se construit pas forcément autour d'une enquête policière.

«On est plus sur ce qui se passe dans la société», ajoute-t-il, précisant que les textes retenus sont plutôt courts mais que leurs per-



Les bibliothécaires du territoire se sont retrouvés autour de Bernard Bec, hier à Cognac, pour lancer le 9^e concours du roman noir.

Photo J. P.

sonnages «ont de l'épaisseur. Ils sont souvent fêlés.»

De quoi surprendre les lecteurs qui devront donc trancher entre: «Écorces vives», le premier roman d'Alexandre Lenot (Ed. Actes Sud); «Quatre morts et un papillon», le premier aussi de Valérie Allam (Ed. Caïman); «La folie Tristan» de Gilles Sebhan (Ed. Rouergue); «Elle le gibier» d'Élisa Vix (Ed. Rouergue); «La folle cavale de Florida Meyer» de Cédric Fabre (Ed. Plon); «Mau-

vaise main» de Gilbert Gallerne (Ed. French pulp).

Pour prendre part au concours, il suffit de s'inscrire dans l'une des dix bibliothèques ou médiathèques du territoire... et s'engager à lire les six romans entre les mois de mai et septembre. Pour cela, il faudra leur attribuer une note de 1 à 5. Cent personnes y ont participé l'an dernier. «L'objectif, c'est au mois d'atteindre 101 cette année.» Le prix sera remis lors du festival du Polar, les 19 et 20 octobre.

La collecte des bouchons, c'est terminé



L'Association des handicapés physiques de la Charente a décidé, lors de son assemblée générale, de cesser la collecte des bouchons.

Photo CL

L'association des handicapés physiques de la Charente (AHPC) a tenu son assemblée générale samedi à Châteaubernard, sous la présidence de Jean-Luc Brie. À l'ordre du jour notamment, la collecte et le tri des bouchons. Depuis plusieurs années, les membres de l'association se retrouvent une fois par mois pour trier les bouchons plastique collectés en divers points, avant de les stocker jusqu'à pouvoir remplir un camion. Ce sont ainsi neuf tonnes qui ont été livrées récemment, fruit de deux ans de collectes et de tri.

Outre le fait que l'usine en charge du traitement se plaint que les bouchons sont mouillés (le stockage se fait en extérieur), le rendement de l'opération apparaît très limité:

998€ payés par l'entreprise, 900€ de frais de transport. Autant dire que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Et malgré les regrets de certains, la décision a été prise de cesser cette activité. D'autant plus que le rapport financier montre que les comptes sont équilibrés, notamment grâce aux dons et subventions des collectivités.

Les bouchons déjà stockés seront proposés à d'autres associations collectrices. Jean-Luc Brie a rendu compte de son activité, en particulier à la maison départementale des personnes handicapées et à la commission départementale d'accessibilité, qui examine les projets concernant tous les lieux ouverts au public. Enfin, l'assemblée a élu Valérie Bénard au poste de trésorière.

La trottinette électrique débarque dans le Cognacais

«Trott'in Charente», basée à Criteuil, propose dès ce samedi des balades à trottinette électrique tout terrain. Une manière insolite de découvrir le territoire. Une première en Charente.

Colin PRADIER
c.pradier@charentelibre.fr

Leurs larges pneus crantés de 24 pouces leur donnent de faux airs de petites motos de cross. Elles pèsent 20 kilos. Leur moteur fonctionne à 100 % à l'énergie électrique pour une puissance de 1500 watts. Elles sont bridées à 25 km/h mais garantissent des sensations grisantes.

Les trottinettes électriques tout-terrain déboulent en Charente. Casque obligatoire!

Serpenter entre les vignes, longer les bords du fleuve Charente, emprunter les chemins escarpés à vive allure ou contempler les beautés des sous-bois à vitesse réduite, le tout dans un silence presque parfait. Le programme vous tente? La société Trott'in Charente ouvre ses portes samedi à Criteuil et son concept devrait faire des heureux. Parmi les amateurs de sensations comme parmi les contemplatifs.

Pour tous les goûts

Cette nouvelle forme de tourisme connaît un essor impressionnant depuis cinq ans. Chaque année, trente sociétés du même type voient le jour en France. Trott'in Charente inau-



Les parcours proposés permettent quelques passages sur les routes des bourgs.

Photos Quentin Petit

gure le concept dans le département. Un concept qui, si le succès est au rendez-vous, pourrait faire des petits tant les reliefs et paysages du département semblent propices à l'activité. Plusieurs balades sont proposées.

L'une de 2 heures et 28 kilomètres au départ de Criteuil coûte 39 euros. L'autre d'une heure et 17 kilomètres depuis Saint-Simeux pour 20 euros. D'ici l'été, trois nouveaux points de départ seront proposés: Cognac, Jarnac et Bassac.

Depuis Saint-Simeux, l'itinéraire peut-être libre et les trottinettes louées 20 euros par heure.

Mais pour ceux qui ne souhaitent pas sortir des chemins balisés, Marion Pageaud, la fondatrice de la société, offre la possibilité d'opter pour des parcours fléchés à la découverte des beautés du secteur.

«Nous avons établi des parcours à partir des chemins de randonnée pédestre ou à cheval en partenariat avec les offices de tourisme. Les tracés sont enregistrés dans un GPS. L'objectif, c'est que chacun aille à son rythme.»

L'activité se veut à destination de tous, enfants (à partir d'11 ans) comme adultes. Pour Marion Pageaud, l'entrepreneuse de 45 ans, c'est une nouvelle vie qui démarre. «Je ne sais même pas combien j'ai fait de métiers dans ma vie. J'ai

bossé pour un négociant, en secrétariat, j'ai même conçu des couches lavables. J'ai besoin que ça bouge, je ne supporte pas l'ennui.»

En vacances dans le Gard avec son compagnon et leurs six enfants, Marion Pageaud découvre la trottinette électrique tout-terrain.

«Le concept nous a tout de suite emballés. De retour en Charente, j'ai démissionné de mon boulot et je me suis lancée dans l'aventure.»

La quadragénaire investit 45 000 euros. Elle commande dix trottinettes et une remorque à une société ardéchoise. Elle installe son bureau dans une dépendance du domaine viticole de son compagnon, Thomas. Elle lance sa page Facebook et deux heures plus tard, cent personnes ont déjà «liké». «Je n'en ai pas dormi de la nuit. Ça m'a flippé cet enthousiasme. Mais maintenant je m'en réjouis et j'ai hâte d'accueillir les gens.»

Les réservations sont possibles par mail sur trott.in.charente@gmail.com ou par téléphone au 07.63.44.32.47.



Les trottinettes sont bridées à 25 km/h et le casque est obligatoire.

«Un budget serré mais raisonnable»

Lundi, le conseil municipal de Saint-Brice réuni autour de Jean-Claude Tessendier, le maire, a été essentiellement consacré aux finances communales. Dans un premier temps, les élus ont examiné et adopté le compte de gestion et le compte administratif pour 2018, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 35.000€, et de 25.500€ sur la section investissement. Le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 15.000€ au budget investissement 2019 et pour 20.000€ au fonctionnement. Le maire propose ensuite le maintien des taux des taxes locales, «car il y a eu une hausse sensible du foncier bâti l'an dernier», dit-il.

L'édile exprime aussi son inquiétude sur la compensation par l'État des exonérations de taxe d'habitation: «Combien va-t-on toucher de l'État sur les 170.000€ attendus de la taxe d'habitation?», s'interroge-t-il. Les taux restent donc fixés à 9,21 % pour la taxe d'habitation, 20,55 % pour le foncier bâti et 46,80 % pour le foncier non bâti.

Par ailleurs, les tarifs communaux évoluent un peu, la cantine passant de 2,85€ à 2,95€, la garderie de 1,35€ à 1,50€ et la bibliothèque de 5,50€ à 6€. Soulignant que «la commune est peu endettée», Jean-Claude Tessendier présente «un budget serré, certes, mais raisonnable». Le budget primitif 2019 s'établit à 644.960€ pour la section de fonctionnement, avec une baisse sensible des charges à caractère général (moins 80.000€), et à 704.000€ pour la section d'investissement. C'est un montant élevé pour cette année, dû à la réfection de la salle communale, financée par un emprunt de 500.000€, au réaménagement de la place de la mairie et à des travaux pour l'écoulement des

eaux pluviales en plusieurs sites.

Toujours au chapitre des finances, l'affaire du Bois-Clair fait encore parler d'elle, puisque le conseil a eu à se prononcer sur la mise en non-valeur des taxes locales dues par la SCI Pasteur, «Elles ne sont pas payées depuis plusieurs années et la SCI est aux abonnés absents», constate le maire désabusé. La créance est donc irrécouvrable.

Revenant sur le projet de pylône pour la 4G souhaité par Orange, l'élus fait part au conseil de sa rencontre avec des responsables de la société, qui envisagent sa construction à proximité du château d'eau, comme cela avait été proposé lors du conseil précédent. Le terrain n'étant pas relié au réseau électrique, Orange propose de prendre à sa charge le raccordement, moyennant une redevance minorée à 1000€. De plus, comme il appartient à Grand Cognac, l'accord de l'agglomération sera nécessaire.

Photo CL

Photo CL

Jeunes écocitoyens à la médiathèque



Photo CL

La médiathèque de Cherves a accueilli une animation sur la gestion des déchets ménagers proposée par Calitom, le service public des déchets, à l'aide d'une expo sur le compostage et le recyclage ainsi que sur la réduction des déchets avec un jeu de l'Oie où celui qui gagne est celui qui recycle le mieux et le plus. Tous les élèves de Cherves et Saint-Sulpice ont été sensibilisés à cette thématique de réduction des déchets. Un atelier brico-récup animé par Nolwenn a ainsi accueilli 15 enfants et ceux de L'Arche de Courbillac, pour la fabrication d'objets d'utilité journalière avec du matériel de récupération (livres, bouteilles, bouchons) pour la réalisation de porte-crayons, porte-lettres, support téléphone ou la déco d'intérieur. Ces animations pour les jeunes permettent leur éducation à l'environnement et au développement durable.

Les subventions allouées aux associations

Dans le cadre du vote du budget (lire CL d'hier) le conseil municipal de Cherves-Richemont a attribué les subventions aux associations locales pour un montant de 67 513 €: Aide à domicile en milieu rural 2 250 €, comité des fêtes d'Orlut 1 350 €, rugby club 1 000 €, Institut de Richemont 900 €, conservatoire du vignoble, club des aînés, société de chasse 720 €, gymnastique et Richemont loisirs culture 540 €, les Garts dau pays bas et Zumb'n Cherves 450 €, anciens combattants 315 €, Antenne loisirs patrimoine 280 €, truite champblancaise 270 €, étoiles cherroises, team Ouins Ouins et shinzen karaté shotokan 225 €, Info jeunesse 135 €, Team BVT Racing 108 €.

Pour les écoles: coopérative Paul-Garandeau 5 220 € et 1 500 € pour le voyage d'études, coopérative Jean-Marie-Weber 2 2925 €, Association des parents d'élèves de Sainte-Eustelle 1 000 €, Réseau d'aide spécialisée 150 €. La somme allouée à l'Organisme de gestion de l'école Sainte-Eustelle sera déterminée ultérieurement. Subventions exceptionnelles: 100 € pour les tickets de manège de la frairie d'Orlut, 500 € pour le team Ouins Ouins pour l'organisation du grand trail de la Folle-Blanche du dimanche 19 mai.



Brexit: l'inévitable report

La Première ministre britannique plaide toujours pour un report au 30 juin. Photo AFP

■ «Les 27 veulent tous reporter le Brexit», selon des sources européennes ■ Mais ils butaient toujours dans la nuit sur la longueur du report à accorder aux Britanniques.

Deux jours du 12 avril, la nouvelle date butoir pour le retrait britannique décidée au cours d'un précédent sommet, le Royaume-Uni et ses 27 partenaires veulent éviter les dégâts d'un divorce brutal, sans accord, après plus de 40 ans d'une union tourmentée. Les dirigeants européens se sont donc retrouvés hier à Bruxelles pour décider d'un nouveau report du Brexit. Malgré leur lassitude face aux tergiversations de Londres, les responsables européens sont prêts à donner plus de temps à la Première ministre britannique. Et la principale question au sommet semblait porter sur la longueur de ce délai. «Pour moi, rien n'est acquis», a averti Emmanuel Macron à son arrivée, jugeant «indispensable

que rien ne compromette le projet européen». «Rien n'est acquis, et en particulier quand j'entends les rumeurs, aucune extension longue», a-t-il insisté, faisant allusion au scénario considéré comme le plus probable.

Macron: «Pour moi rien n'est acquis»

«Je veux que nous puissions partir d'une façon ordonnée et sans heurts le plus tôt possible», a déclaré de son côté Theresa May, toujours sans majorité parlementaire pour soutenir son traité de retrait et engagée depuis peu dans des discussions avec l'opposition travailliste pour sortir de l'impasse. La Première ministre britannique plaide pour un report au 30 juin,

comptant toujours pourvoir éviter de participer aux élections européennes prévues pour se dérouler du 23 au 26 mai. «Ce qui est important, c'est que toute extension nous permette de partir au moment où nous ratifions l'accord de retrait», a-t-elle précisé, mentionnant le 22 mai, la veille du scrutin européen, comme date limite. L'UE, de son côté, s'interroge sur le meilleur moyen de mettre la pression sur les Britanniques pour qu'ils finissent par approuver l'accord de retrait, tout en évitant que cela ne conduise à un «no deal». La chancelière Angela Merkel apparaît comme étant à la tête d'un groupe de pays considérés comme plus «modérés» que la France, souhaitant offrir le plus de flexibilité possible à Londres.

Elle s'est dite hier favorable à un report du Brexit au-delà du 30 juin, inquiète qu'un report trop court n'impose à l'UE de devoir s'occuper de «la même question toutes les deux semaines». La veille, selon une source au sein de son parti, elle avait jugé «possible» un report «jusqu'à début 2020». Le président du Conseil, le maître de cérémonie du sommet, le Polonais Donald Tusk, avait quant à lui proposé une prolongation longue, pouvant aller jusqu'à un an. «Je ne m'attends pas à ce que le Royaume-Uni sorte vendredi, je suis très confiant dans le fait qu'on s'accordera sur une extension aujourd'hui», a estimé le Premier ministre irlandais Leo Varadkar, dont le pays est en première ligne en cas de séparation brutale.

Les Brexiteurs et la stratégie du cheval de Troie

Des députés europhobes se déclarent prêts à saboter le Parlement européen de l'intérieur si le Royaume-Uni se voit obligé de participer au scrutin européen en attendant la sortie de l'UE.

C'est la stratégie du cheval de Troie: des Brexiteurs comptent se faire élire aux élections européennes si elles ont lieu au Royaume-Uni en mai pour siéger au Parlement européen et saboter, de l'intérieur, son travail. L'image, évoquée par le député conservateur europhobe Mark Francois, renvoie à la ruse de guerre du Grec Ulysse, qui parvint à prendre la ville de Troie après s'y être introduit, accompagné d'autres guerriers, caché dans un grand cheval de bois présenté comme un cadeau aux Troyens. «Si nous restons dans l'UE contre notre volonté, démocratiquement exprimée, parce que certains dans l'UE espèrent que nous changerons d'avis... Ils vont le regretter», a déclaré mardi Mark Francois lors d'une conférence de partisans du Brexit, à Londres. «Nous deviendrons le cheval de Troie au sein de l'UE et ferons échouer leurs tentatives de poursuivre un

projet plus fédéraliste» pour l'Union, a asséné Mark Francois. Ce délai, réclamé par la Première ministre Theresa May après trois rejets par les députés du plan de sortie de l'UE qu'elle a conduit avec Bruxelles, implique que le Royaume-Uni participe aux élections européennes le 23 mai. Même si le gouvernement britannique a assuré vouloir quitter l'UE avec un accord avant le 22 mai, ce qui lui permettrait d'annuler ce scrutin. «Si un long délai nous coince dans l'UE, nous devons être impossibles!», a tweeté vendredi Jacob Rees-Mogg, autre député conservateur farouchement opposé à l'accord de Theresa May. Jacob Rees-Mogg a ainsi promis des véto britanniques sur «n'importe quelle augmentation du budget» européen, d'«entraver l'armée européenne putative» et de «bloquer les plans intégrationnistes de Macron». Son message n'est pas tombé dans

l'oreille d'un sourd. Guy Verhofstadt, référent sur le Brexit au Parlement européen, a retweeté ses propos, en alertant: «Ceux qui seraient tentés d'étendre encore la saga du Brexit, je peux seulement (vous) dire, faites attention à ce que vous voulez.» «Je n'aurais pas mieux dit», a gloussé Mark Francois.

Si un long délai nous coince dans l'UE, nous devons être impossibles!

Jacob Rees-Mogg et Mark Francois ont voté trois fois contre l'accord de retrait de Theresa May. Mais, lors du troisième vote, seuls 26 conservateurs sur 314 l'ont recélé. Et la Première ministre espère qu'ils seront encore moins

nombreux si elle présente une quatrième fois son traité. La possibilité de voir le Brexit encore repoussé semble toutefois avoir fait monter la colère des députés Tories. Mardi, ils étaient 97 à voter contre une mesure visant à éviter un scénario de divorce sans accord. Un mécontentement dont l'eurodéputé et chantre du Brexit Nigel Farage compte bien tirer profit. Si nous devons disputer ces élections européennes le 23 mai, nous les disputerons parce qu'il est temps que nous leur donnions une leçon», a-t-il déclaré dans une vidéo de campagne. Et même ceux qui ne comptent pas se présenter aux élections européennes sont séduits par l'idée d'un Royaume-Uni troublé et nuisible au sein même des instances européennes. «Je dois admettre que si je devais (me présenter), il y aurait des étincelles au Parlement européen», a ainsi dit à ses collègues le député conservateur William Cash.

Une succession d'erreurs pour en arriver là...

■ **DAVID CAMERON.** L'ex-Premier ministre conservateur, partisan d'un maintien dans l'UE, pense régler la division de son parti sur l'Europe avec un référendum qu'il propose imprudemment alors qu'il est en coalition avec les Libéraux-démocrates, sûr que ces europhiles s'y opposeront. Or ils sont rayés de la carte aux élections de 2015 et Cameron doit remplir sa promesse en organisant cette consultation risquée, le 23 juin 2016.



■ **LE PARTI TRAVAILLISTE.** Le principal parti d'opposition, censé être europhile, élit en septembre 2015 un euroscéptique à sa tête: Jeremy Corbyn, qui représente l'aile très à gauche du Labour. Du coup, Corbyn fait mollement campagne pour le maintien dans l'UE, et le Brexit est voté.

■ **THERESA MAY.** 1. Arrivée au pouvoir en juillet 2016, la Première ministre décide de déclencher dès le 29 mars suivant l'article 50 du Traité de Lisbonne, qui prévoit un délai de deux ans pour mener à bien une sortie de l'UE, bien court pour mener une opération aussi complexe. Qui plus est, elle tient à fixer dans la loi la date du Brexit, le 29 mars 2019.

2. La dirigeante commet l'erreur de convoquer en juin 2017 des élections anticipées censées la renforcer pour faire passer son projet de Brexit. Mais elle perd sa majorité absolue, doit adoucir sa version du Brexit et, surtout, s'allie au petit parti unioniste nord-irlandais DUP dont les positions intransigeantes sur l'Union avec la Grande-Bretagne vont finir par faire capoter son accord de retrait de l'UE, rejeté trois fois au Parlement.

3. Elle fixe dès le départ des lignes rouges aux discussions avec l'UE - sortie de l'union douanière et du marché unique - et bute rapidement sur le sort de la frontière en Irlande entre la République au sud. Le manque de concertation sur un sujet aussi important avec l'opposition travailliste contribuera également grandement au blocage.

■ **LES BREXITEURS.** La frange franchement europhobe du Parti conservateur tient tellement à un Brexit sans concession qu'elle vote systématiquement contre l'accord de retrait conclu par leur cheffe avec l'UE. Au point que le Brexit qu'ils désirent si fort doit être reporté et risque à présent d'être considérablement adouci.

■ **LES DÉPUTÉS.** Ils veulent reprendre le contrôle du Brexit et tiennent une série de votes censés déterminer une position majoritaire. Mais ils ne réussissent pas à se mettre d'accord et deux séances passées à choisir parmi toute une série de scénarios de Brexit s'achèvent sur un constat d'échec.



ADP: l'exécutif veut tenir le cap

Bruno Le Maire a déclenché une bronca hier à l'Assemblée puis au Sénat, en attaquant Les Républicains sur le référendum d'initiative partagée contre la privatisation d'Aéroports de Paris.

«**M**esdames et messieurs Les Républicains, cela a dû vous faire bizarre de vous retrouver sur la même estrade que les communistes et les socialistes, pour vous opposer à la privatisation d'ADP», a fustigé le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, hier, en disant «relever les contradictions de cet équipage de circonstance», lors d'une séance chahutée de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. Le gouvernement fait face depuis mardi à une coalition de circonstance de l'ensemble de ses oppositions au parlement: au total, 248 députés et sénateurs, issus de toutes les formations politiques à l'exception de LREM et du Rassemblement national, ont apposé leur signature pour enclencher un «référendum d'initiative partagée», afin de soumettre la proposition au suffrage universel.

»

Si vous avez un doute sur ADP, acceptez le référendum!

En débat depuis plus de six mois au Parlement, le projet de loi Pacte prévoit de supprimer l'obligation pour l'État de détenir la majorité du capital d'ADP (actuellement 50,63 %). Depuis la première lecture en octobre, cette privatisation est devenue, après son rejet au Sénat à majorité de droite, la principale pomme de discorde, certains pointant un «cadeau à Vinci», qui ne cache pas son intérêt.



ADP gère, directement ou indirectement, 25 aéroports dans le monde, dont celui de Paris-Charles-de-Gaulle. Photo AFP

La proposition de «RIP» doit d'abord être validée par le Conseil constitutionnel puis signée par 10% du corps électoral (soit 4,5 millions de citoyens), pour déclencher le référendum.

À l'Assemblée, Bruno Le Maire a encore relevé les «contradictions de ceux qui ont soutenu les privatisations, soutenu les candidats aux primaires qui voulaient des privatisations et qui s'y opposent, maintenant». «Vous ne savez plus où vous habitez, vous ne savez plus où est le nord où est le sud, où est l'est, ou est l'ouest», a-t-il poursuivi.

Interpellé sur la même question au Sénat par un élu communiste, à l'occasion du débat sur le grand débat, Bruno Le Maire a là aussi déclenché de vives protestations,

lorsqu'il a évoqué «un attelage étrange qui est peut-être la première étape d'un programme commun entre Les Républicains et le Parti socialiste». «Vous affaiblissez la démocratie représentative, en contestant des dizaines d'heures de travail de vos représentants, des sénateurs et des députés sur la privatisation d'ADP», a-t-il lancé.

Si la procédure du référendum d'initiative populaire est hautement incertaine, c'est surtout sur le terrain politique que ses promoteurs espèrent triompher, en faisant le pari que leur démarche contraindra l'exécutif à reculer.

Au Sénat, la cheffe de file des communistes, Éliane Assassi, a ainsi interpellé le Premier ministre: «Si vous avez un doute sur ADP, ac-

Le futur terminal de Roissy inquiète

Méga-projet d'Aéroports de Paris, le futur Terminal 4 de Roissy-Charles de Gaulle prévu pour 2037 et d'une capacité équivalente à celle d'Orly, provoque déjà des remous, les habitants craignant pollutions sonores et environnementales. L'indicateur d'énergie sonore (IGMP) augmenterait de 66,7 à 75 pour un seuil réglementaire fixé à 100, d'après l'Autorité environnementale. S'ajoutent les émissions de gaz à effet de serre qui vont augmenter de 12% à l'horizon 2037 sur la zone aéroportuaire, d'après les estimations d'ADP. En France, les riverains des pistes d'aéroport sont ceux qui perdent le plus de mois de vie en bonne santé, en moyenne deux ans et demi, selon une étude 2019 de l'observatoire Bruitparif.

Ce nouveau terminal, dont les travaux doivent débuter au premier semestre 2021, sera doté d'une capacité de 40 millions de passagers. Il pourrait représenter «50.000 emplois directs» et «de chantier pourrait mobiliser 4.500 à 5.500 emplois par an», avance toutefois ADP.

ceptez le référendum!», a-t-elle lancé, avant de «(mettre) au défi Emmanuel Macron de lancer une telle consultation populaire».

«On vit quand même un moment exceptionnel» avec un gouvernement et une majorité qui «réussissent l'exploit de réunir contre eux la totalité de l'opposition», observait en outre un élu de gauche, jugeant possible que le gouvernement renonce à privatiser.

■ SANTÉ

La grippe responsable d'environ 9.500 morts

L'épidémie de grippe a été d'une gravité modérée cette année avec environ 9.500 décès, selon une estimation encore provisoire publiée hier par Santé publique France. 87% de ces décès concernent des *«personnes âgées de 75 ans et plus»*. Cette maladie virale avait entraîné 14.400 décès lors de l'épidémie de 2016-2017 et 12.980 l'an dernier, selon ces estimations.

■ SOCIAL

L'inspection du travail vise 300.000 interventions en 2019

L'inspection du travail ambitionne de mener 300.000 interventions en 2019, dont la moitié sur des *«priorités nationales»*: fraude au détachement, travail illégal, égalité entre les femmes et les hommes, sécurité et santé, a annoncé hier le ministère du Travail. En réaction, la CGT a fustigé une *«vaste escroquerie»* qui *«vise à donner l'illusion que l'inspection du travail dispose des moyens d'agir»* alors que le ministère *«supprime des postes en masse»*, entraînant un *«durcissement des conditions de travail»*. L'inspection du travail regroupe environ 4.300 agents.



Temps mitigé.

Temps variable entre nuages et éclaircies, avec un risque d'averses dans le Sud des Charentes, en milieu d'après-midi, mais soleil plus généreux sur le littoral et le Nord du Poitou. Vent faible à modéré de Nord à Nord-Est, puis de Nord-Ouest en bord de mer.

Vendredi				
Royan	Cognac	Angoulême	Confolens	
4° 16°	5° 17°	3° 16°	1° 17°	
Samedi				
Royan	Cognac	Angoulême	Confolens	
3° 16°	3° 16°	2° 16°	1° 15°	
Dimanche				
Royan	Cognac	Angoulême	Confolens	
2° 14°	2° 14°	0° 14°	0° 13°	
Lundi				
Royan	Cognac	Angoulême	Confolens	
5° 17°	4° 18°	3° 18°	3° 17°	
Mardi				
Royan	Cognac	Angoulême	Confolens	
9° 17°	9° 18°	8° 18°	8° 18°	
Mercredi				
Royan	Cognac	Angoulême	Confolens	
8° 20°	9° 21°	8° 21°	8° 21°	

HIER	Mini	16h
Angoulême	2°	16°
Cognac	3°	18°

Aéroports de Paris : l'inédit coup de force de l'opposition

POLITIQUE La privatisation d'Aéroports de Paris a réussi un tour de force inédit : rassembler les oppositions à la Macronie sur l'idée d'un référendum. Une autre version du « et de gauche et de droite »

Jefferson Desport
jdesport@sudouest.fr

Cruelle ironie. Voilà Édouard Philippe et Emmanuel Macron pris à leurs propres mots. Alors que l'un et l'autre plaident, depuis plusieurs semaines, pour une démocratie plus « participative », plus « délibérative », nous y sommes. Avec la manœuvre non pas les gilets jaunes et les promoteurs du RIC – le référendum d'initiative citoyenne – mais les parlementaires, sénateurs et députés. Lesquels ont réussi à s'entendre, au-delà des clivages politiques habituels, pour déclencher une procédure encore inédite : le référendum d'initiative partagée. Le RIP. Une offensive – ce n'est pas autre chose – qui ne poursuit qu'un but : faire renoncer le gouvernement sur son projet de privatisation des aéroports de Paris prévu dans la loi Pacte (lire ci-dessous).

Une perspective qui a donc réussi un véritable tour de force : voir s'unir, autour d'une même cause, les oppositions à la Macronie. Un scénario encore jamais vu jusqu'à présent : parmi les signataires de cette proposition de loi référen-

« Que des partis avec des sensibilités si opposées se retrouvent ainsi montre tout le sérieux de l'affaire »

taire figurent des élus socialistes, des Insoumis, des communistes, des centristes et même une cinquantaine de Républicains. Résultat, le seuil des 185 signatures à atteindre pour amorcer cette procédure a été dépassé. À ce stade, 248 parlementaires des deux Chambres l'ont ainsi ratifié. Offrant, au passage, à l'exécutif ce pied de nez : une réinterprétation de son cher « en même temps de gauche et de droite ».

« Une imbécillité »

Toutefois, si cette alliance au large sonne comme la mise en marche d'un « tout sauf Macron », en clair d'une opportunité pour enfoncer un peu plus encore les défenses de l'exécutif, ses artisans refusent cette lecture réductrice d'un sur-saut solidaire de l'ancien monde. « Ce n'est pas ça, répond Boris Vallaud, le député des Landes et porte-parole des socialistes à l'Assemblée. Nous avons tenté de faire de même pour le rétablissement de l'ISF, et ça n'avait pas fon-

ctionné. Que des partis, avec des sensibilités diamétralement opposées et des désaccords qui ne seront pas surmontables, se retrouvent ainsi montre, au contraire, tout le sérieux de l'affaire ».

Les opposants à cette privatisation mettent en avant deux points essentiels : le caractère stratégique et la bonne santé financière des aéroports de Roissy, Orly et du Bourget. « Pourquoi céder cette entreprise prospère, rentable, en plein développement et qui est au cœur de l'aménagement de l'Île de France ? », interroge Boris Vallaud. « C'est une imbécillité. » Surtout, la volonté du gouvernement de créer avec l'argent de cette privatisation un fonds pour l'innovation économique n'a pas du tout convaincu. « C'est incompréhensible », appuie Boris Vallaud.

Un avis que partage Gilles Carrez, l'ex-président LR de la Commission des finances de l'Assemblée : « Sur le plan financier, leur dossier ne tient pas. On risque la même erreur que pour les autoroutes. Je m'étais opposé à leur privatisation en 2005. Et toute la suite m'a donné raison. Mais le gouvernement s'entête. Et je me l'explique pas. »

Service public

Pour autant si les oppositions ont marqué un premier point, ce référendum est encore loin d'être une réalité. Non seulement cette proposition de loi devra être validée par le Conseil constitutionnel, puis signée par 10 % du corps électoral. Soit quelque 4,5 millions de citoyens. Deux étapes incontournables pour déclencher la procédure (lire par ailleurs). Toutefois, le gouvernement ayant 9 mois pour collecter les signatures, il n'est pas exclu que le chef de l'État ait gagné là un nouveau sparadrap, tout aussi collant que les gilets jaunes...

En attendant, la loi Pacte, qui comprend donc la privatisation d'ADP, sera soumise au vote des députés aujourd'hui. Et les macronistes entendent bien qu'elle soit adoptée à « une large majorité » comme l'a rappelé hier, Sibeth Ndiaye, la porte-parole du gouvernement. Celle-ci ne se privant pas non plus d'ironiser sur le côté « baroque » de l'alliance de leurs adversaires. Reste qu'au moment où Emmanuel Macron doit rendre ses conclusions sur le Grand Débat, et donner, entre autres, sa vision du service public, vendre la majorité du capital d'ADP n'est pas le moins baroque des paradoxes...



La loi Pacte, qui comprend la privatisation d'ADP, sera soumise au vote des députés aujourd'hui. « Une imbécillité », pour le député des Landes Boris Vallaud. « Sur le plan financier, leur dossier ne tient pas », renchérit l'ex-président LR de la commission des finances de l'Assemblée Gilles Carrez. PHOTOS DOMINIQUE FAGET / AFP ; ALEXIS SOARD / IP3 ; ARCHIVES JACQUES DEMARTHON / AFP

Pourquoi le référendum n'aura

CONSTITUTION Plusieurs étapes doivent être franchies pour qu'un RIP soit organisé. Mais la probabilité que le processus aille jusqu'au bout est assez faible

« Êtes-vous d'accord pour supprimer l'obligation pour l'État de détenir la majorité du capital d'Aéroports de Paris (ADP) ? » Voici la question que 218 parlementaires d'opposition aimeraient poser aux Français dans le cadre d'un référendum d'initiative partagée (RIP). L'enjeu est clair : savoir si les citoyens acceptent le projet de privatisation de ce « service public d'intérêt national », comme l'a qualifié le député landais Boris Vallaud (PS). Mais avant d'en arriver à questionner les Français, le processus va se heurter à de nombreux écueils, dont certains paraissent infranchissables.

L'organisation d'un RIP est prévue dans le cadre de l'article 11 de la Constitution. La première étape a été franchie mardi, « au moins un cinquième des membres du parlement » ayant déposé la proposition de loi référendaire. Désormais, il ap-

partient au Conseil constitutionnel de vérifier, dans un délai d'un mois, si le texte respecte les conditions de l'article 11. Cet article évoque « des réformes relatives à la politique économique de la nation et aux services publics qui y concourent », précise Olivier Rouquan, politologue et constitutionnaliste au Cersa. « Donc, à ce titre, on peut tout à fait penser que la privatisation d'ADP relève bien du champ de l'article 11. »

« Difficile mais envisageable »

Si cette étape est franchie, une consultation populaire, prévue pour durer neuf mois, sera lancée. Tous les « électeurs inscrits sur les listes électorales » pourront soutenir la proposition de loi, reprend le politologue. La pétition en ligne sera accessible de trois façons : sur une plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur, via des points d'accès mis



Olivier Rouquan, politologue au Cersa. PHOTO CERSA

en place dans chaque canton ou circonscription, ou en faisant enregistrer son soutien, présenté sur papier, par un agent d'une commune ou d'un consulat.

Objectif : obtenir le soutien « d'au moins un dixième » des électeurs, soit environ 4,5 millions de signatures. « C'est quelque chose qui semble difficile mais envisageable, assure Olivier Rouquan. Je ne dis pas que ce sera aisé mais je pense qu'il est possible de réunir 4,5 millions de soutiens, à la condition que les groupes politiques qui sont à l'origine de la proposition de loi fassent une campagne qui mobilise et qui soit durable. Neuf mois, c'est long et il va falloir tenir la distance... »

Retour à l'Assemblée et au Sénat

Si les 4,5 millions de signatures sont obtenues, l'organisation d'un RIP sera-t-elle automatique ? Loin s'en faut... La proposition de loi ne sera soumise à un référendum par le président de la République que si « elle n'a pas été examinée au moins une fois par chacune des deux assemblées dans un délai de six mois ». Une hypothèse hautement improbable : « Après avoir ré-

uni autant de parlementaires et d'électeurs, les assemblées auront, d'une certaine façon, l'obligation de se saisir des enjeux et du texte », souligne Olivier Rouquan.

La question serait alors de savoir ce que les deux assemblées feraient de ce texte : « Si on a 4,5 millions de citoyens qui pétitionnent, que c'est devenu un enjeu majeur dans le débat public, alors je vois mal le Parlement et le président enterrer et étouffer ce débat en prenant une décision contraire », reprend le politologue.

Certes, le référendum n'aurait pas lieu mais le pari serait tout de même gagné pour les oppositions : « Je pense qu'eux-mêmes ont des doutes sur l'aboutissement de leur démarche, estime Olivier Rouquan. Avant tout, ces parlementaires veulent l'alerter l'opinion publique sur la privatisation d'ADP ». Un combat de longue haleine qui se jouera sur la capacité à « mobiliser l'opinion ».

Olivier Saint-Faustin

Toulouse, le fiasco de la vente

En 2015, l'État a décidé de vendre 49,99 % du capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac pour 308 millions d'euros à une holding, Casil Europe, créée par le groupe d'État chinois Shandong High Speed Group et un fonds d'investissement hongkongais. Mais, aujourd'hui, Casil Europe veut revendre ses parts pour 500 millions d'euros. Soit une plus-value potentielle de près de 200 millions d'euros ! Une situation d'autant plus choquante que cette holding a peu investi et bien puisé dans les réserves financières de l'aéroport. Ne serait-ce que 15 millions d'euros de dividendes pour la seule année 2016. En novembre 2018, un rapport de la Cour des comptes l'épinglait, jugeant que la société « manquait d'expérience en matière de gestion aéroportuaire » et agissait dans le cadre d'une « stratégie d'influence de la puissance chinoise ». Au passage, ses magistrats ont égratigné l'attitude de l'État estimant que « les critères de recevabilité des candidats dans l'appel d'offres étaient peu exigeants et limités à leur capacité financière. » Suite aux recours déposés par les organisations syndicales et un Collectif d'élus et de riverains, le 11 mars dernier, le rapporteur de la cour administrative



L'aéroport de Toulouse-Blagnac. REMY GABALDA / AFP

d'appel de Paris a même recommandé d'annuler la vente par l'État de sa participation à Casil, en raison d'irrégularités. La décision de la cour devrait être connue d'ici deux mois.

À Bordeaux, certains se demandent si l'aéroport de Bordeaux-Mérignac pourrait lui aussi être privatisé un jour. Non, assurent les acteurs locaux, car il abrite aussi des activités militaires, en particulier le Rafale, qui est assemblé par Dassault, à proximité.

ADP, une affaire très rentable

ÉCONOMIE La cession des Aéroports de Paris est une décision lourde d'enjeux économiques et politiques pour le pays

C'est « une faute économique, stratégique et historique ». Les critiques ont fusé à gauche, mais aussi à droite, après l'adoption le 14 mars à l'Assemblée nationale, par 42 voix contre 17, de l'article 49 du projet de loi Pacte qui prévoit de supprimer l'obligation pour l'État de détenir la majorité du capital du groupe Aéroports de Paris (actuellement 50,63 % des parts, pour un montant évalué à 9,5 milliards d'euros).

Une opération risquée

Pour ces élus, il est impensable que la gestion de la principale porte d'entrée à l'international de la France bascule dans le privé. Au nom de la souveraineté nationale, mais aussi de l'intérêt financier de l'État, à qui il reproche d'avoir déjà vendu un autre « bijou » de famille, les Autoroutes du Sud de la France. Avec le risque, selon eux, de voir les tarifs augmenter pour les passagers, comme ceux des péages autoroutiers... Certains élus vont jusqu'à soupçonner un « cadeau à Vinci », qui s'intéresse à ADP, visant à compenser le projet avorté d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

L'opération leur semble d'autant plus risquée que la vente des parts de l'État dans l'aéroport de Toulouse à un investisseur chinois (lire ci-dessous) s'est soldée par un échec cuisant. « Confier ADP au privé, même si l'État garde la partie sécurité et douanes, peut poser des problèmes



Le groupe ADP est en plein essor. BERTRAND GUJAY / AFP

sur nombre de sujets : l'utilisation des pistes, la gestion des extensions, les taxes aéroportuaires... Des enjeux à bien baliser lors des discussions », avertit Yann Barbaux, président du pôle de compétitivité Aerospace Valley dans le Sud-Ouest.

Par ailleurs, même financièrement, l'opération se justifie-t-elle ? Le groupe ADP est en plein essor et très rentable. Son chiffre d'affaires a atteint 4,47 milliards d'euros en 2018 et ses bénéfices (610 millions d'euros) ont encore grimpé de 6,9 % en 2018. En cinq ans, le résultat net a doublé. L'an dernier, ses dividendes s'élevaient à 174 millions d'euros.

Il faut dire que le groupe possède les plus gros aéroports français : Roissy-Charles-de-Gaulle (72,2 millions de passagers), Orly (33,1 millions de passagers), Le Bourget et une dizaine d'aérodromes. À cela, il faut ajouter ses participations dans des aéroports internationaux. Sans oublier les centres commerciaux et leurs 386 boutiques. En outre, avec 6 686 hectares, dont 411 hectares en-

core disponibles, c'est le premier propriétaire foncier d'Ile-de-France.

De l'argent pour aider à innover

De son côté, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, défend son projet de concession durant 70 ans comme « la meilleure façon de garantir le développement de ce fleuron ». Le fruit de l'opération doit aussi aider au « désendettement » de la France et financer un fonds pour l'innovation, avec les privatisations de La Française des jeux et d'Engie. Au total, cela représente 10 milliards d'euros, qui seront placés en obligations d'État, dont les dividendes (à un rendement de 2,5 %), rapporteront 250 millions d'euros chaque année. C'est cette somme qui sera sanctuarisée annuellement pour aider nos entreprises à financer des projets technologiques (intelligence artificielle, nanoélectronique, etc.). Car l'objectif de la loi Pacte est de « donner aux entreprises les moyens d'innover et de grandir ».

Nicolas César

Comment fonctionne la (dernière) déclaration de revenus

À partir de ce mercredi et pendant plusieurs semaines, quelque 38 millions de foyers fiscaux vont devoir déclarer les revenus qu'ils ont perçus en 2018

1 La déclaration en ligne obligatoire pour tout le monde

Pour la première fois, tout le monde devra obligatoirement remplir sa déclaration en ligne, quel que soit le montant de ses revenus. Du moins en théorie. Car les contribuables dont la résidence principale n'est pas connectée à Internet ou qui sont trop âgés ou handicapés pour effectuer cette démarche pourront continuer à utiliser le papier, en signalant leur situation à l'administration.

Dans tous les autres cas, ceux qui s'obstineront à faire parvenir leur déclaration par courrier encourront en théorie une amende de 15 euros.

À noter également que les télédéclarants auront plus de temps pour effectuer leur déclaration : les dates limites de souscription sur Internet vont ainsi du 21 mai au 4 juin selon les départements, contre le 16 mai pour ceux optant pour la déclaration papier.

2 Obligatoire, même pour les personnes non imposables

Cette campagne de déclaration est la première depuis l'entrée en vigueur du prélèvement à la source le 1^{er} janvier 2019. Mais le passage au prélèvement à la source ne dispense pas de « continuer à faire sa déclaration d'impôt », même pour les « personnes non imposables », a insisté le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin.

La déclaration de revenus reste notamment nécessaire pour pou-



Tout le monde devra remplir sa déclaration en ligne, sauf cas très particuliers. ILLUSTRATION LOÏC DEQUIER/« SUD OUEST »

voir bénéficier de certaines prestations sociales, du « dégrèvement de la taxe d'habitation » ou encore « du chèque énergie ». Elle sert, également, à procéder à des régularisations pour les Français bénéficiant de crédits ou réductions d'impôts, soit près de neuf millions de contribuables. Et, elle permet, aussi, de connaître les revenus des travailleurs indépendants.

3 Apriori la dernière pour huit millions de foyers

L'administration a prévu de rendre facultative, dès l'an prochain, cette déclaration pour une partie des contribuables – à savoir ceux dont les revenus ne changent pas d'une année sur l'autre. Cela représente dans un premier temps huit millions de foyers. Autrement dit, ceux

qui n'auront rien à modifier ou compléter sur leur déclaration pré-remplie pourront dès 2020 la valider tacitement. « Ils recevront alors un avis d'impôt sur la base des éléments connus de l'administration », précise Bercy.

La déclaration restera, en revanche, nécessaire pour les travailleurs indépendants, qui versent un acompte à l'administration, calculé en fonction de leurs revenus des mois précédents, et pour les contribuables bénéficiant de crédits ou réductions d'impôts.

SUD OUEST.fr

Retrouvez le calendrier fiscal de l'année 2019.

Le plan de réduction des pesticides en action

POLITIQUE

Le gouvernement a réaffirmé l'ambition de réduction des usages

Alors que l'usage des pesticides de synthèse et de l'herbicide, le glyphosate, ont globalement continué de progresser malgré deux plans successifs depuis 2008, le gouvernement a réaffirmé, hier, lors du lancement du Comité d'orientation stratégique et de suivi du plan national de réduction des produits phytosanitaires, « sa volonté d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques d'ici 2025 et de sortie du glyphosate pour une majorité des usages d'ici fin 2020 ».

Une « taskforce » réunissant acteurs privés et acteurs publics sera chargée de suivre les mesures de transition agroécologiques sur le terrain.

Lancement d'une enquête

Les moyens alloués à la recherche

sont renforcés à hauteur de 30 millions d'euros. Sur la question du glyphosate, une enquête flash sera lancée d'ici l'été, à l'attention des agriculteurs, afin de mieux connaître les pratiques et leur évolution.

Le gouvernement a annoncé la finalisation d'une feuille de route pour développer des alternatives à l'usage du cuivre dans la viticulture et la mise en consultation d'une stratégie nationale de déploiement du biocontrôle d'ici juin 2019.

Par ailleurs, des préconisations sont attendues d'ici l'été, de la part de deux groupes de travail, en matière de renforcement des modalités d'épandage pour protéger les agriculteurs, les riverains et les pollinisateurs.

Ce comité a, également, été l'occasion pour la France de rappeler qu'elle porte de manière proactive cette transition agroécologique au niveau européen afin d'éviter toute distorsion de concurrence et s'oppose, systématiquement, à toute prolongation d'autorisations des substances actives les plus préoccupantes.

BIEN VU



DES FÈVES ENTRE LES RANGS DE VIGNE À NERCILLAC. Il faut le constater : les rangs jaunissent par les pesticides dans les vignes, on en voit de moins en moins. Sur cette exploitation de Nercillac, encore moins, puisqu'on a décidé de recourir aux couverts végétaux : les inter-rangs sont enherbés. Fèverole et avoine sont ainsi cultivés. Une nouvelle méthode en cours d'expérimentation. PHOTO ANNE LACAUD

LE TWEET DU JOUR



Nous sommes au regret de vous informer que Macy Gray a décidé d'annuler sa venue au festival Cognac Blues Passions. Nous vous tenons informés rapidement de l'artiste qui complètera la soirée du 5 juillet 2019. FestivalCognacBluesPassions@BluesPassions

Macy Gray représente la nouvelle génération de la soul music. Elle devait chanter le vendredi, le même jour que Rickie Lee Jones, dont la venue, rassurez-vous, est confirmée.

LE POST DU JOUR



En Charente, rares sont les vignerons à avoir volontairement fait le pari des vins. Pourtant, la production de vin est antérieure à celle du cognac. Pascal Gonthier

Ce vigneron installé à Saint-Amant-de-Nouère fut l'un des premiers, lors de la crise du cognac des années 90, à croire au potentiel des vins charentais. Il cultive les cépages cabernet, merlot, colombar et montils, plus récemment le chardonnay et le sauvignon.

2,1 M€

Soit 2,1 millions d'euros. C'est le montant total des subventions que l'Agglo de Grand-Cognac versera aux associations en 2019. Cette enveloppe baisse de 0,68 %. Les structures culturelles vont recevoir presque 130 000 €. Quelques exemples : l'Avant-Scène (le théâtre de Cognac) recevra 36 000 € ; le festival Blues Passions, 20 000 € ; le festival Littératures européennes, 17 000 € ; le festival Polar, 16 000 € ; et la Fête du cognac à Cognac, 10 000 €.

PRENEZ DATE

L'Indigo, le bar panoramique à Cognac, au sommet de la tour Martell, rouvrira le jeudi 2 mai



L'établissement, inauguré l'été dernier, domine toute la cité des eaux-de-vie. Il sera tenu cette saison par Baptiste Perrachon et son équipe. Il sera ouvert jusqu'au 30 septembre, du mercredi au samedi, de 16 h 30 à minuit trente, et le dimanche de 11 h 30 à 22 heures. PHOTO L. DEQUIER / ARCHIVES « SUD OUEST »

Les propriétaires devront avoir un permis de louer

IMMOBILIER À partir de 2020, la municipalité va diligenter des contrôles dans les locations. Le but est d'empêcher les propriétaires de louer des logements insalubres ou indécents

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Décidément, le maire n'est pas avare d'idées. Après l'instauration des 30 km/h en ville, Michel Gourinchas prépare une autre révolution pour le 1^{er} janvier 2020 : l'instauration d'un permis de louer. « Il s'agit de vérifier que les logements sont en assez bon état pour être loués », annonce le premier magistrat.

Concrètement, des inspections seront menées par Soliha, une association loi 1901 spécialisée dans l'habitat. Charge à l'organisme de donner un feu vert pour louer. Mais si le logement ne répond pas aux normes de décence, alors il ne pourra pas être loué. « Ce n'est pas que punitif, précise le maire. Il s'agit aussi d'inciter les propriétaires à faire des travaux de remise en état. »

Car la mesure a un but : réduire le nombre de logements indignes dans le parc locatif privé. Ce permis de louer a été rendu possible par la loi Alur, datant de 2014. De-

« Il faut arrêter de mettre des contrôles partout »

puis, Montauban (Tarn-et-Garonne), Boulogne-sur-Mer et Calais (Pas-de-Calais) et de nombreuses autres villes l'ont mis en place, comme La Couronne (depuis le 1^{er} janvier) et Barbezieux (à partir de septembre). Alors, Cognac est-elle aussi concernée par les marchands de sommeil ? « Oui, comme toutes les cités comportant un centre-ville ancien », ré-



Des contrôles auront lieu dans les locations. Si le bien est jugé insalubre, le propriétaire ne pourra pas le louer. ARCHIVES A. LACAUD

pond Gervais Rougier, le directeur du GIP Charente Solidarité. Environ 125 logements sont toujours recensés comme « indécents » par le GIP. Dont 5 à 10 insalubres sont également identifiés par les services de l'État avec des procédures en cours.

Une réunion doit avoir lieu avec les propriétaires et les agents immobiliers pour annoncer officiellement ce permis de louer. Mais du côté de ces derniers, on avoue être pris au dépourvu. « C'est un choc », confie Odile Forestas, à la tête de la Maison de l'immobilier. « Voilà encore une obligation pour le bailleur. C'est absurde, car nous, agences, vérifions déjà que tout est en état et on engage notre respon-

sabilité. Il faut arrêter de mettre des contrôles partout. Les propriétaires ont déjà des dossiers énormes à fournir. Là, ça devient aberrant. »

Des amendes prévues

Surtout que des questions pratiques se posent. À Barbezieux, un contrôle sera valable pendant deux ans. À Cognac, la mairie préfère que le contrôle soit fait à chaque changement de locataire. Ce que certains agents immobiliers interrogés qualifient, sous couvert d'anonymat, d'absurdité. « Le logement ne va pas devenir insalubre en un claquement de doigt. Les biens insalubres le sont depuis

Qui va payer ?

Tous les propriétaires qui louent un bien à Cognac vont se poser cette question : combien va coûter le contrôle ? La réponse est de 154 euros. Toutefois, ils peuvent se rassurer. Le maire distingue deux cas : « Si le contrôle montre que tout est en ordre, la Ville paiera. En revanche, si on s'aperçoit que le bien est insalubre, alors il sera bloqué à la location en attendant de faire des travaux. Et le GIP Charente solidarité supportera le coût du contrôle. »

Combien coûtera la mesure ? La collectivité semble quelque peu légère, avouant ne pas avoir budgété d'enveloppe, dans la mesure où cette mesure prendra effet en 2020, renvoyant à la future majorité le soin d'assumer les coûts...

longtemps. » Autre détail d'application : le périmètre. Le maire souhaite cibler l'hypercentre et la rue de Boutiers, « là où il y a le plus de logements dégradés ».

Enfin, certains spécialistes ne croient pas à la mesure. Les véritables marchands de sommeil pourraient très bien louer leur bien en direct, sans demander l'autorisation à la mairie. « Ces trous dans la raquette ne vont pas durer longtemps, assure Gervais Rougier. Le propriétaire contrevenant s'exposera à une amende de 5 000 euros pouvant être portée à 15 000 euros en cas de récidive dans les trois ans. On a enfin une loi qui prévoit un aspect coercitif. »

Gourinchas cultive le sens de la proximité

VIE DE QUARTIER Le maire poursuit sa série de réunions publiques. Il était mardi à Saint-Jacques

Il connaît tout le monde, salue l'auditoire et s'assoit sur le coin d'une table. Pas de laïus. Peu de bla-bla. Mais un feu nourri de questions...

Mardi soir, Michel Gourinchas anime une réunion de quartier à Saint-Jacques, en présence d'une bonne soixantaine de personnes. Le maire est accompagné de sa garde rapprochée (Mario Jaen, Jonathan Munoz, Jean-François Valéguas et Patrick Sedlacek), ne fait aucune révélation majeure mais répond à toutes les questions. Sans détour. Simplement. Franchement.

Voirie, propreté, circulation, sécurité et santé : il n'esquive aucun sujet, à l'aise dans un exercice dont il maîtrise les codes. Celui de la proximité du premier magistrat avec ses administrés. Les échanges les plus longs portent sur la prochaine limitation de vitesse à 30 km/h dans la majorité des rues du centre-ville et sur l'installation imminente d'une première caméra de vidéo-surveillance. 21 heures, fin de la séance. Ce jeudi, le maire sera à Saint-Martin, le mardi 16 au Champ-de-foire et le jeudi 18 à Crouin. Réunions à 18 heures.



Tournée d'adieu ou réunions préélectorales ? Michel Gourinchas dira au mois de juin s'il brigue un nouveau mandat. PHOTO O. SARAZIN

Le noir leur va si bien

POLAR LE FESTIVAL Le Prix du roman noir des bibliothèques et médiathèques de Grand Cognac est lancé. Six romans sont en lice

Didier Faucard

d.faucard@sudouest.fr

« **E**lle le gibier », d'Élisa Vix (Rouergue) ; « Mauvaise main », de Gilbert Galerne (French Pulp) ; « La Folle cavale de Florida Meyer », de Cédric Fabre (Plon) ; « La Folie Tristan », de Gilles Sebhan ; « Quatre morts et un papillon », de Valérie Allam (Caïman) ; « Écorces vives » (Actes Sud).

Ce sont les six romans sélectionnés pour concourir au Prix du roman noir des bibliothèques et médiathèques de Grand-Cognac dont ce sera la neuvième édition cette année. « Parmi les 70 bouquins que nous avons reçus et lus depuis janvier-février pour le festival, ce sont ceux qui correspondaient le mieux à ce prix du roman noir », indique Bernard Bec, le président de la manifestation.

« Des avis tranchés »

D'où la question : qu'est ce qui différencie un roman noir d'un polar ? : « Dans un roman noir, il n'y a pas forcément d'enquête. Ça part souvent de faits sociétaux, de l'environnement social. Cette année, il y a beaucoup d'éléments psychologiques et psychiatriques. Et puis quelque chose de complètement déjanté, "La Folle cavale de Florida Meyer", on verra si les gens accrochent ou pas », poursuit Bernard Bec.



Le prix du roman noir a été présenté hier. PHOTO « SO »

Ce sera donc aux lecteurs des dix bibliothèques et médiathèques, de se prononcer. Elles sont dix à être partenaires du festival : Cognac, Louzac-Saint-André, Saint-Brice, Châteaubernard ; Châteauneuf, Cherves-Richemont ; Jamac ; Hiersac ; Sainte-Sévère et Segonzac. L'an passé, un peu moins d'une centaine d'amateurs avaient participé à ce prix, une barre que les organisateurs espèrent franchir cette année.

Le genre semble, en tout cas rassembler les générations – la moyenne d'âge est de 40/45 ans – les femmes comme les hommes, même si les lectrices sont plus nombreuses, « nous avons même une dame de 86 ans », souligne la

médiathécaire de Segonzac. « J'aime ce prix et les rencontres avec les lecteurs, ils sont "bruts de décoffrage", et ce n'est pas péjoratif dans mon esprit. Ils aiment ou pas, c'est toujours très tranché. Alors que des lecteurs plus "professionnels", comme nous, sont plus nuancés. On va parfois chercher des excuses pour défendre un roman », analyse Bernard Bec.

Pour faire partie du jury, il suffit de s'inscrire auprès des bibliothèques et médiathèques et s'engager à pouvoir lire les six livres, qui sont notés selon un certain nombre de critères sur un barème de 1 à 5, entre le mois de mai et septembre. On connaît des missions plus désagréables.

Les enfants de Bacchus

ANIMATION La dixième édition du Salon des vins de France se déroule ce week-end à l'Espace 3000



Les amateurs de vin ont rendez-vous ce week-end. PHOTO J. GUÉRIN

C'est désormais un rendez-vous bien ancré dans le paysage cognacais. Le Salon des vins de France, organisé par Didier Bureau connaîtra ce week-end sa dixième édition.

« Il est prévu qu'il fasse beau. J'espère que ça ne va pas nous prendre trop de public », lance Didier Bureau. Non pas qu'il soit particulièrement inquiet, le Salon a trouvé depuis longtemps son rythme de croisière et compte nombre de fidèles. Les exposants y travaillent généralement bien. La preuve, ils reviennent d'année en année, « ce sont les mêmes depuis le début, avoue Didier Bureau, simplement, il y a eu 2 800 visiteurs l'an passé, on aimerait bien faire mieux et dépasser le cap des 3 000. Il faut toujours se remettre en question. »

Au total, ce sont 44 vigneronns qui seront présents et quelques autres stands de spécialités locales pendant ces deux jours et demi de ma-

nifestation (1). Deux nouveautés sont à signaler cette année, la présence d'un producteur de Pomerol, Château Beausoleil, et celle des noix de la Noyeraie des Borderies dont la réputation n'en finit pas de gagner du terrain.

« Les vigneronns représentent 120 appellations. Ce n'est pas un tour de France total, mais c'est représentatif des grandes régions viticoles de France », précise Didier Bureau. Des vins de Pays charentais au Châteauneuf-du-pape, en passant par Saint-Émilion les Côtes d'Auvergne... Il y aura de quoi déguster et acquérir quelques bonnes bouteilles. Et pourquoi pas un vin espagnol, issu des vignobles de Valdepenas, la ville jumelée avec Cognac ?

D. F.

(1) Vendredi de 16 h à 20 h, samedi de 10 h à 20 h et dimanche de 10 h à 19 h à l'Espace 3000. Entrée: 3 €.

Un comité de suivi contre les pollutions au Fief du Roy

CHÂTEAUBERNARD Hier, « Sud Ouest » consacrait un article sur les craintes de pollution au Fief du Roy. Deux entreprises de traitement du verre sont dans le collimateur des riverains, qui craignent que les micropoussières ne soient dangereuses. Jean-Claude Fayemendie (élu d'opposition) en a parlé au dernier Conseil municipal, mais le maire tient à faire cette précision : « J'ai agi sur le sujet depuis longtemps déjà, rectifie Pierre-Yves Briand. Je me suis ouvert du sujet à la Dreal [Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, NDLR] à plusieurs reprises. Et le sujet

est bien pris au sérieux, à tel point qu'un comité de suivi a été mis en place. Une réelle surveillance devrait donc être menée par les services de l'État. »

Festi'Classique fait déjà le plein

MUSIQUE Le festival ne débutera que fin août mais deux concerts affichent complet

Que les 600 à 700 mélomanes qui apprécient Festi'Classique se dépêchent. L'événement se déroulera du 29 août au 19 septembre, dans la lumière déclinante de l'été, mais les billets se vendent déjà comme des petits pains ! N'espérez pas applaudir Julie Alcazar au piano du domaine de La Pouyade à Julliac-le-Coq ou le trio Gallien chez Hine à Jarnac : ces deux concerts seront donnés à guichets fermés.

« Nos habitués ont utilisé la billetterie en ligne, dès son ouverture début mars. Ils savent que les premiers servis ont les meilleures places et que certaines jauges sont réduites. Peut-être, aussi, que l'annonce du concert d'ouverture a eu son petit effet ! C'est une chance de recevoir Edgar Moreau à Cognac. Pensez donc... Un prodige de 25 ans ! Et déjà deux Victoire de la musique classique », déclarent Anne-Marie Molinié et Jacques Bacle, les organisateurs.

Hier matin, ces derniers réunissaient leurs partenaires négociants et viticulteurs. Ils les ont chaleureusement remerciés avant de détailler le programme (lire ci-contre) et de distribuer des prospectus en ville.



Le trio Gallien se produira à guichets fermés chez Hine. PHOTO DR

TOUTES LES DATES

29 AOÛT Hervé N'Kaoua (piano) et Edgar Moreau (violoncelle), concert d'ouverture chez Meukow.

3 SEPTEMBRE Julie Alcazar (piano) au domaine de la Pouyade (cognac Jean-Filloux) à Julliac-le-Coq. Complet.

6 SEPTEMBRE Piano à quatre mains avec le duo Hasinakis (Alice Rosset et Jean-Christophe Kotsiras) au domaine Pautier à Bourg-Charente.

11 SEPTEMBRE Saxophone et accordéon, avec Michel Supéra et Éric Comère, chez Courvoisier à Jarnac.

13 SEPTEMBRE « Chopin, une vie en musique », soirée théâtrale avec Alexandra Lescure (piano) et Étienne Kippelen (musicologue à la narration), chez Guérin, domaine Puy-Gaudin à Gémozac (17).

19 SEPTEMBRE Soirée finale chez Hine à Jarnac : Festi'Classique fait son cinéma, avec le Trio Gallien (Emmanuel Christien au piano, Tristan Liehr au violon et Aurélienne Brauner au violoncelle). Complet.

PRATIQUE 25 € le concert. Billetterie en ligne sur festi-classique.com

Une nouvelle ligne de bus dès septembre

À l'image de ses collègues maires, Christian Decoodt a réuni, lundi, son conseil municipal pour la présentation du budget 2019. Il a tout d'abord été question des taux d'imposition. Après en avoir débattu en commission finances, les élus se sont positionnés pour leur maintien : pour la taxe d'habitation 7,36 % ; pour le foncier bâti 9,68 % ; pour le foncier non bâti 33,91 %. Christian Decoodt a toutefois précisé que l'augmentation des bases produira un plus financier de 21 000 euros par rapport à 2018.

Puis les élus ont étudié le budget primitif 2019 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 239 336 euros et en investissement à 547 554,75 €, avec un reste à réaliser sur 2018 de 191 148 euros.

Aux horaires de travail

Puis le maire a rappelé la réunion du 22 octobre 2018 lors de laquelle le Conseil municipal avait décidé de déléguer à la Communauté d'agglomération ses travaux de voirie. Une nouvelle convention, un peu modifiée, vient d'être adressée aux élus. Elle a été



Le maire, Christian Decoodt, entouré de ses conseillers municipaux, en a fait l'annonce lundi. PHOTO C.-C. G.

actée par les conseillers municipaux. Les frais engagés par Grand Cognac pour assurer la prestation sur quatre chantiers seront donc inscrits au budget primitif 2019.

Christian Decoodt a proposé l'intégration dans l'espace public communal d'un délaissé de la RD47. Cet espace s'étend sur une longueur de 100 mètres entre le point routier 7+400 et le point routier 7+500 et a une superficie de 1 870 mètres carrés. Le maire a ensuite fait part d'une modifica-

tion du réseau Transcom pour laquelle Merpins est concernée puisqu'une ligne de bus sera mise en service dès septembre. Les horaires des allers-retours seront calqués sur les horaires d'une journée de travail. Ils seront connus dès le mois de juin. Un abonnement aller-retour mensuel coûterait 20 euros par mois pour un tarif normal et 10 euros pour un tarif réduit et pour les seniors ou encore 8 euros les dix tickets.

Colette-Christiane Guné

« Un budget serré mais raisonnable »

Lundi, à l'occasion du conseil municipal, le maire, Jean-Claude Tessendier, a reçu deux représentants de la gendarmerie venus parler de la sécurité des biens et des personnes. Le gendarme Leroy a proposé aux habitants de travailler ensemble sur tous les problèmes de la commune.

Même si, comme l'affirme le maire, le village est relativement calme, quelques incivilités imputables, pour la majeure partie, aux conducteurs sont parfois à signaler comme le non-respect de la signalisation, des vitesses excessives, etc. Il est donc demandé aux personnes qui pourraient être témoins de faits répréhensibles d'appeler la gendarmerie de Cognac et non pas le 17 et de demander le gendarme Leroy.

Les taux d'imposition fixes

Puis l'heure était aux finances, à commencer par le montant des indemnités de conseils au percepteur qui, pour 2019, seront d'environ 250 euros. Jean-Claude Tessendier a proposé de voter le compte administratif 2018 dont le fonctionnement, en recettes, est de 637 236 euros tandis qu'en dépenses il est de 635 000 euros. D'où un excédent de 2 236 euros qui vient s'ajouter à celui de l'année précédente de 33 000 euros soit, au total, 35 236 euros. Concernant la partie investissement, les



La gendarmerie était également présente au conseil municipal, lundi, pour parler de la sécurité des habitants. PHOTO C.-C. G.

dépenses ont été de 162 000 euros pour des recettes de 214 000 euros. Les élus ont été amenés à se prononcer sur les taux d'imposition pour 2019. Jean-Claude Tessendier a suggéré de conserver ceux de 2018 – une proposition adoptée – soit 9,21 % pour la taxe d'habitation, 20,55 % pour le foncier bâti et 46,80 % pour le foncier non bâti.

Concernant les subventions, leur montant demeure inchangé dans leur majorité à l'exception du club de football qui a proposé de faire abstraction de la subvention de 1 200 euros au regard des 5 000 euros engagés par la commune dans les travaux du terrain. Pour le budget 2019, le fonction-

nement s'équilibre à 644 960 euros tandis que les investissements s'équilibrent à 704 000 euros dont 40 000 euros de reste à réaliser. Dans cette somme de 704 000 euros figure l'emprunt de 500 000 euros sur quinze ans destiné à la réfection de la salle des fêtes soit un budget global de 1 350 000 euros. De quoi faire dire à Jean-Claude Tessendier qu'il s'agit d'« un budget serré mais raisonnable ».

La ligne de trésorerie de 50 000 euros sera augmentée à 100 000 euros afin de payer la TVA sur la salle des fêtes, somme qui sera reversée par la trésorerie avec un décalage.

C.-C. G.

Finances stables malgré la baisse des dotations

La réunion du conseil municipal, mardi, a révélé une avalanche de chiffres relatifs aux comptes 2018 et au budget primitif 2019. Le compte de gestion et le compte administratif 2018 ont été approuvés à l'unanimité avec des excédents de 395 393 euros en fonctionnement et 39 180 euros en investissement qui ont été reportés au budget 2019. « Cela confirme que nous continuons à puiser dans nos réserves mais les charges ont été maîtrisées et le budget bien tenu », a précisé Philippe Nifenecker, le maire.

Concernant le budget 2019, la section fonctionnement laisse apparaître un montant de 1 128 038 euros – en 2018 il était de 1 176 546 euros – avec 37 % pour les charges de personnel et un virement de 251 184 euros à la section investissement. Il était de 244 421 euros en 2018.

Pas de hausse des taux

Dans les recettes attendues figurent les impôts et taxes : 500 539 euros, soit 44 %. Tenant compte du coût élevé de l'eau-assainissement et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, gérés par l'Agglomération, les élus ont décidé à l'unanimité de ne pas relever le taux des taxes locales : taxe d'habitation 7,5 % ; taxe foncière sur le bâti 17,5 % ; et non bâti 41 %. Des taux très en deçà des moyennes départementales et nationales, selon les élus. Ces taxes rapporteront 352 786 euros.

En revanche, les dotations et subventions continuent de baisser. Ainsi, la dotation de solidarité communautaire de l'Agglomération est



Le maire, Philippe Nifenecker, et Lydie Roturier, secrétaire-comptable. PHOTO P. B.

passée de 143 994 euros en 2017 à 113 587 euros en 2018 puis 97 522 euros en 2019 et sans doute 68 152 euros en 2020, projettent les élus.

En section investissement (426 585 euros), l'effort sera orienté vers l'aménagement du bourg de Boutiers, les travaux à l'église Saint-Trojan, la voirie (route de Corbières et ralentisseurs route de l'étang). Maire et adjoints ont rappelé que le taux d'endettement de la commune est très faible (annuité 2019 : 22 221 euros ; en 2018 : 34 394 euros). La commune met également en place une dotation aux amortissements (9 087 euros) de nature à anticiper les dépenses à venir afférentes aux constructions, voirie et autres chapitres.

Les élus ont voté 10 000 euros pour les subventions aux associations dont le détail sera fixé ultérieurement. À noter que plusieurs cambriolages ont été signalés récemment dans la commune. La vigilance est donc de rigueur.

Pierre Barreateau

La Rochelle (17)

Jeanne Added et son électro new wave à la Sirène

4

Pour ceux qui ne connaissent pas encore la charismatique et longiligne Jeanne Added, la session de rattrapage c'est ce soir, à partir de

21 heures, à la Sirène à La Rochelle.

L'occasion (pour ceux qui ont leur place car le concert est complet) de se laisser porter par le son électro synthétique tendance new wave et la voix élastique de l'artiste doublement primée aux dernières Victoires de la musique (artiste féminine et album rock de l'année). Une artiste qui a fait ses débuts au violoncelle et qui n'hésite pas des embardées dans l'univers post-punk. ARCHIVES X. LÉOTY

Ce jeudi soir, à 21 heures, à La Sirène.

Première partie dès 20 heures.

